

Amiante et travaux de voirie

Actualités réglementaires et retours d'expérience



© Cerema Ouest - Saint-Brieuc

MARDI
30
janvier
2024



Ouest
Webinaire

Conférence technique territoriale organisée par le
Cerema Ouest



CONTEXTE & ENJEUX

Les Conférences Techniques Territoriales sont organisées dans chaque région administrative et pour l'Ouest de façon mutualisée en Bretagne et Pays de la Loire. Elles visent à fédérer les communautés techniques locales sur l'ensemble des compétences thématiques du Cerema.

Le cadre juridique de la réglementation amiante s'est construit en deux temps. Dès 2002, le législateur a mis en place un processus réglementaire qui impose le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis. Mais ce n'est que dix ans plus tard qu'apparaissent les premières mesures concernant les travaux de voirie.

En 2016, la loi Travail a étendu l'obligation de recherche d'amiante à tous les types de travaux. Puis le décret de 2017 a permis de codifier plusieurs articles en définissant 6 domaines d'application dans lesquels un repérage est nécessaire afin d'évaluer le risque amiante. Un des domaines concernés est celui regroupant les terrains, les ouvrages de génie civil et les infrastructures de transport.

Ce décret est également venu renforcer la loi en définissant les conditions et les modalités du repérage amiante. De nouvelles obligations sont demandées aux différentes parties prenantes impliquées sur les chantiers, notamment aux donneurs d'ordres, aux gestionnaires de voirie et aux opérateurs de repérage.

Aujourd'hui, 2 normes concernant ce domaine ont été publiées. Elles ont été précédées par l'arrêté du 1^{er} octobre 2019 qui a modifié les méthodes de travail des laboratoires en définissant des exigences plus complexes.

En conséquence, les acteurs routiers ont dû prendre en compte ces évolutions en modifiant leurs pratiques opérationnelles.



OBJECTIFS

Cette journée technique visera à rappeler la réglementation en vigueur et à présenter les principales évolutions normatives concernant notamment :

- Le repérage de l'amiante avant travaux (norme NF X 46-102)
- Les méthodes d'essais en laboratoire (Arrêté du 1^{er} octobre 2019)
- L'amiante environnemental (norme NF P 94-001)

Un temps d'échange et des retours d'expérience permettront un partage de connaissances entre les participants et les experts sollicités.



PUBLIC

Cette conférence s'adresse aux gestionnaires d'infrastructures routières et à tous les acteurs impliqués dans les travaux de voirie.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font **uniquement en ligne**, en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.cerema.fr/fr/evenements/amiante-travaux-voirie-actualites-reglementaires>

Date limite d'inscription : **25 janvier 2024**



PROGRAMME

- 09h00 Accueil et connexion des participants
- 09h10 **Ouverture de la journée**
Régis SOENEN – Cerema
- 09h20 **Repérage de l’amiante environnemental : norme NF P 94-001 et guide d’application**
Samuel DAUPHIN – Cerema
- 10h00 **Repérage amiante avant travaux : norme NF X 46-102**
Pascal ROSSIGNY – DGITM
- 10h40 Pause
- 10h50 **Retour d’expérience**
Matthieu JOUVIN – DIR Ouest
Maxime HORDEAUX – DIR Ouest
- 11h20 **Recherche d’amiante en laboratoire**
Patrick BONTEMPS – AD-Lab
- 11h50 **Communauté Amiante et Infrastructures : plateforme Expertises.Territoires**
Marianne CHAHINE – Cerema
- 11h55 **Conclusion et clôture**

Animateurs :

Christelle NAUDAT – christelle.naudat@cerema.fr

Olivier MALASSINGNE – olivier.malassingne@cerema.fr